



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 19 au 23 juin 2017

### LE DERNIER TRILOGUE SUR LE BIO AURA LIEU LE MERCREDI 28 JUIN

**PROCHAIN** : La Présidence maltaise du Conseil a transmis, le jeudi 22 juin aux États membres de l'UE, un texte révisé de compromis sur la proposition concernant la production biologique. Le texte sera discuté le lundi 26 juin prochain par les experts du comité spécial agriculture (CSA). L'objectif, pour la Présidence maltaise, est de disposer d'un mandat pour négocier avec la délégation du Parlement européen un compromis final lors d'un dernier trilogue, prévu le mercredi 28 juin prochain. Le texte de compromis maltais reprend les suggestions faites lors du Conseil Agriculture du 12 juin dernier par le commissaire Phil Hogan sur deux points épineux. Il propose, s'agissant des résidus de pesticides, de laisser les pays qui le souhaitent appliquer leur législation nationale en matière de seuils de déclassification des produits biologiques. La Commission présenterait un rapport quatre ans après l'entrée en vigueur du nouveau règlement pour évaluer la situation. Le rapport pourrait être accompagné d'une proposition législative afin d'harmoniser les règles. Concernant les productions sous serre dans des bacs, la Commission propose de maintenir pendant dix ans les dérogations dont bénéficient certains pays du nord de l'Europe. La dérogation autorise la culture sous serre dans des bacs, mais avec une limite dans le temps et en surfaces (surfaces certifiées bio jusque juillet 2017). Le texte prévoit une élimination progressive en dix ans de ces dérogations ainsi qu'un rapport de la Commission accompagné, si nécessaire, d'une proposition législative. Concernant l'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers, aucune modification substantielle n'a été apportée au mandat, confirmant ainsi la volonté des institutions européennes de consolider durablement le système d'équivalence dans ce règlement bio, favorisant ainsi l'arrivée de produits issus de pays tiers et labélisés « bio »

sur le marché de l'Union répondant à des cahiers des charges moins contraignants que ceux appliqués aux producteurs européens de bio.

**RETOUR SUR LE GLOBAL FOOD FORUM ORGANISÉ EN PRÉSENCE DE PHIL HOGAN ET RODOLPHE ALEXANDRE :** Ce jeudi 22 juin se tenait à Lans en Vercors l'une des sessions annuelles du Global Food Forum, co-organisée par Farm Europe et Eurodom. Centrée sur le thème de l'agriculture dans les régions isolées, de montagne ou insulaires, cette session s'est tenue en présence du Commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan, et du Président de la région Guyane et de la Conférence des Présidents de régions ultrapériphériques, Rodolphe Alexandre. Elle a été l'occasion pour le commissaire Hogan de parler de la réforme de la PAC après 2020 et d'écouter les retours des agriculteurs des zones agricoles les plus fragiles sur la politique de l'Union Européenne et ses effets. Rodolphe Alexandre, qui a clôturé les débats, a quant à lui rappelé que la coopération était essentielle afin de permettre aux régions isolées de développer des politiques agricoles spécifiques à leurs problématiques particulières. L'exemple du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI) a été particulièrement cité par le Président de la région Guyane, comme un exemple de politique européenne efficace pour permettre le développement agricole des RUP. Aussi, cette intervention a été l'occasion de rappeler au Commissaire le rôle important de cette politique et la nécessité de sa prolongation dans le budget post 2020.

**PHIL HOGAN ENGAGE LA COMMISSION A PROPOSER DES MESURES DE LUTTE CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES DELOYALES D'ICI 2018 :** D'ici 2018, la Commission va présenter des propositions sur les moyens de mieux lutter contre les pratiques commerciales déloyales, a annoncé le commissaire Phil Hogan à la commission de l'Agriculture du Parlement Européen. La Commission examinera par la même occasion les moyens pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire. Même si cette intention a été reconnue comme louable par les députés européens membres de cette commission, ils ont regretté le calendrier choisi, jugé trop proche de la fin de la législature. Le président de la Commission AGRI, Czesław Adam Siekierski (PPE, polonais), a déploré que certaines directions générales soient opposées à une législation de l'UE pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales. Les résultats de cette évaluation seront

présentés au premier semestre de l'année prochaine. Il y aura ensuite une consultation publique de 12 semaines et la Commission tentera de présenter des propositions vers le printemps 2018. Phil Hogan a par ailleurs précisé souhaiter harmoniser les règles nationales relatives à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales, afin de ne pas avoir de distorsions de concurrence. La Commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager a quant à elle reconnu que le secteur agricole était un secteur particulier qui pouvait exiger des règles différentes. Le député Éric Andrieu (S&D, français) a insisté sur le besoin urgent de lutter contre les crises et la volatilité des prix sur les marchés. Il a plaidé pour une nouvelle régulation et a rappelé les avancées proposées par le Parlement européen dans les amendements sur le règlement dit 'omnibus', notamment : étendre à tous les secteurs les dérogations accordées dans le secteur du lait.

**PREMIERE COMPLICATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CETA :** Des discussions techniques sur les différents aspects liés aux mesures et réglementations dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord UE/Canada, dit CETA sont en cours. La Commission européenne espère que ces pourparlers faciliteront la concrétisation rapide de l'entrée en vigueur provisoire du CETA. Ce nouvel accord commercial bilatéral ratifié à l'automne 2016 par le Parlement, permettra une réduction drastique des barrières tarifaires et non-tarifaires entre les deux parties afin de faciliter l'exportation de biens et de services. L'entrée en vigueur fait déjà face à des difficultés en pratique. En effet, s'agissant des exportations européennes de fromages, les autorités canadiennes veulent attribuer aux producteurs laitiers canadiens un rôle dans l'utilisation des quotas d'importation. Les Européens craignent qu'une telle mesure ne restreigne l'accès au marché canadien et ne soit le début d'un long processus de mise en œuvre. La Commission souligne qu'aucune date butoir n'avait été fixée pour l'entrée en vigueur provisoire du CETA mais espère que ces ultimes discussions aboutiront à brève échéance.

**BANANES – L'APEB ESTIME QUE LE BREXIT POURRAIT DESTABILISER LE MARCHÉ EUROPÉEN DE LA BANANE :** l'Association des producteurs européens de banane (APEB) regroupant les producteurs des Canaries, de Martinique, de Guadeloupe et des Açores, se sont réunis à Rungis le 15 juin dernier. L'objectif principal de cette réunion était de

préparer le format de rencontres que l'APEB organisera désormais chaque trimestre à Bruxelles en y associant des fonctionnaires européens des DG pertinentes (DG TRADE, AGRI, REGIO et TAXUD) ainsi que le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Il s'agira de surveiller l'évolution du marché européen de la banane. A ce titre, la question du Brexit a été abordée. Si le Royaume-Uni n'est évidemment pas un producteur de bananes, sa future stratégie commerciale une fois hors de l'UE sera fortement libérale, ce qui devrait le conduire à importer à droits faibles ou nuls des marchandises telles la banane issue de pays tiers et à tenter de les vendre ensuite sur le marché de l'Union avec un tarif douanier négocié le plus bas possible. Ce point précis préoccupe également les autorités françaises qui ont organisé, au sein du Ministère de l'agriculture, un séminaire avec les représentants agricoles français il y a quelques semaines et prévoient un nouveau rendez-vous en septembre. L'enjeu est grand : l'APEB estime que la pression induite par les exportations britanniques de bananes pourrait représenter 425 000 tonnes sur un marché qui totalise déjà plus de 6 millions de tonnes. Les inquiétudes des producteurs européens sont d'autant plus grandes que la Commission européenne vient de rendre une décision d'exécution dans laquelle elle considère que le fait que le Nicaragua a dépassé son volume d'exportation ouvrant droit à un tarif douanier préférentiel n'est pas préjudiciable au marché. Pourtant, et alors que nous ne sommes encore qu'au mois de juin, le Nicaragua a exporté 160% du volume qui lui a été autorisé dans l'accord commercial UE/pays andins et continue malgré tout de bénéficier de cet avantage.

**PREMIERE SESSION DE NÉGOCIATIONS DU BREXIT ENTRE L'UE ET LE ROYAUME UNI APRES LES ÉLECTIONS ANTICIPÉES DU 8 JUIN :** Ce lundi, les négociations du Brexit ont enfin commencé à Bruxelles. Elles sont menées du côté britannique par David Davis (le ministre britannique du Brexit) et du côté de l'UE par Michel Barnier. L'UE a déjà mis cinq documents officiels sur la table, dans lesquels se trouvent les positions européennes pour les citoyens de l'Union, le budget et l'Irlande. À la suite de cela, mardi, les deux parties ont salué une « première session productive » qui a permis d'établir des éléments de calendrier, des questions générales d'organisation et des priorités de discussion. David Davis est d'accord avec son homologue européen, affirmant que la priorité de son gouvernement est de limiter les incertitudes, en particulier sur les droits des citoyens. Après avoir assuré son intention de parvenir à un accord, Michel Barnier a précisé qu'il n'avait

pas l'intention de faire des concessions, ajoutant : « Que la Grande-Bretagne quitte l'UE, et non l'inverse, signifie que chacun d'entre nous doit assumer nos propres responsabilités et conséquences ». Mercredi, l'UE-27 a entrepris de planifier la relocalisation des certaines institutions européennes basée au Royaume-Uni, comme l'Agence Européenne des Médicaments et l'Agence bancaire européenne. Les décisions seront prises en novembre. Jeudi, la Première ministre britannique Theresa May s'est rendue à Bruxelles, dans le contexte des résultats aux élections législatives nationales qui ont été défavorables à son gouvernement. Elle a adouci son discours quant au sujet délicat des droits des citoyens européens résidant au Royaume-Uni après le Brexit. Les résidents de l'UE qui sont restés cinq ans sur le sol britannique pourront conserver le même accès au travail, à la retraite et aux soins de santé et autres services sociaux que dans la situation actuelle.

**LE NOUVEAU RÉGLEMENT SUR LES FLOTTES DE PÊCHES EXTERNES VALIDÉ PAR LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES** : Les trois institutions européennes sont parvenues, mardi 20 juin, à un compromis pour un système plus rigoureux d'autorisation pour les navires de pêche européens qui opèrent hors des eaux de l'Union. « Grâce à ces règles nouvelles et plus transparentes, l'UE sera mieux équipée pour surveiller sa flotte extérieure et pour lutter contre la pêche illégale », a salué la Présidence maltaise du Conseil. Le Commissaire européen à la Pêche, Karmenu Vella, précise que ces nouvelles règles portent sur les activités abusives de changement de pavillon, d'affrètement et de transbordement et sur la création d'un registre public pour les autorisations de pêche. La finalité de ce nouveau règlement est d'instaurer une parité entre les activités de pêche de l'UE en dehors des eaux de l'Union avec les principes et normes appliqués dans les eaux de l'UE. L'accord devra encore être approuvé formellement par le Conseil et le Parlement européen. Il devrait entrer en vigueur d'ici à la fin de 2017.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 26 AU 30 JUIN 2017**

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi 26/06</b>	<b>Dernier trilogue bio</b>	<b>7e forum de la cohésion</b>		
<b>Mardi 27/06</b>		<b>7e forum de la cohésion</b>		
<b>Mercredi 28/06</b>				
<b>Jeudi 29/06</b>	<b>Commission Parlementaires : ENVI &amp; REGI</b>			
<b>Vendredi 30/06</b>				